

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [94] (2006)
Heft: 1503

Rubrik: Dossier
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

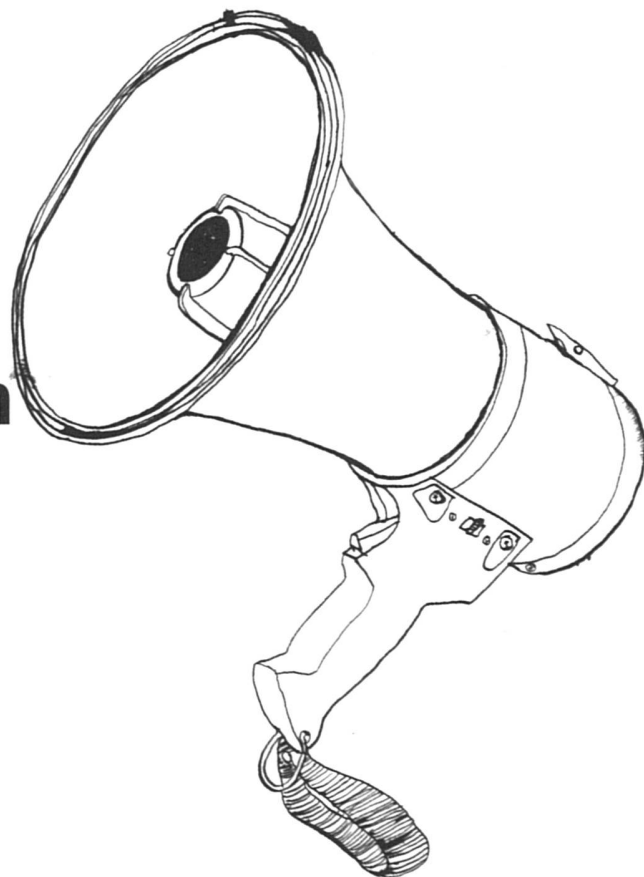
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le complexe chemin vers l'émancipation

Les féministes des années 1970, en portant leurs revendications sur le devant de la scène politique et sociale, ont non seulement permis des avancées majeures en matière de droits des femmes, mais elles ont également suscité, notamment en remettant en cause la frontière entre le privé et le public, des débats passionnés sur les moyens qui permettraient une plus grande émancipation des femmes. Ainsi, la mixité, la laïcité¹, la liberté sexuelle, le système des quotas et la prostitution sont des objets qui, de par leur complexité, nécessitent une réflexion plurielle. L'émilie a voulu ébaucher le débat en Suisse romande.

E.J-R.

Si les débats concernant ces objets sont souvent très polémiques, même si le débat suisse romand se distingue peut-être de ses homologues francophones par sa relative sérénité, c'est qu'ils posent la question des rapports entre liberté et contrainte. En effet, l'émancipation des individus repose tantôt sur une contrainte sociale plus forte, tantôt sur une contrainte sociale plus légère, mais la frontière est souvent fragile et floue. L'exemple de la liberté sexuelle est peut-être le plus parlant. En effet, d'un côté pour que les femmes puissent s'émanciper d'une contrainte sociale qui les empêchait d'être libres de disposer de leurs corps et de leurs sexes, il a fallu briser le modèle obligatoire de la mère de famille disponible pour son mari. Mais d'un autre côté, une nouvelle demande de contrainte s'est très vite développée devant la nécessité de se protéger contre, ce qui est parfois considéré comme un abus de liberté, la pornographie et la prostitution.



Le point commun de tous les féminismes est de penser la contrainte comme contrepoids à la domination sexiste. Mais comme il y a rarement de contrainte sans effets non voulus, difficile parfois de savoir contre quoi se protéger en priorité. La laïcité par exemple, faut-il la promouvoir dans sa version stricte afin de se protéger contre un retour du religieux néfaste à toute émancipation féministe au risque d'exclure toutes les femmes qui ne correspondent pas aux critères de la laïcité stricte? Ou faut-il promouvoir sa version douce afin de permettre aux femmes qui ont des convictions religieuses fortes, ou qui se doivent d'en avoir, de s'intégrer, au risque d'être confronté à une communautarisation de la société peu propice à l'émancipation individuelle? S'il est difficile de répondre a priori à ce genre d'interrogations, on peut affirmer avec Margaret Maruani «qu'il revient cependant toujours aux féministes la tâche de rendre visibles «les nouvelles frontières de l'inégalité» de répertorier les modes d'oppression, de scruter les représentations sexistes, de dénoncer les souffrances subies et de proposer les concepts et outils d'analyse adéquats, en lien avec la recherche.»² Et La difficulté de cette noble tâche fait partie intégrante du plaisir qu'il y a à être féministe.

¹Voir à ce sujet l'excellent numéro de *Nouvelles questions féministes*, «Sexisme et racisme : le cas français», Volume 25, n°1, 2006

²*Femmes, genre et société*, sous la direction de Margaret Maruani, La découverte, Paris, 2005, p.354

Quotas: entre promotion et handicap

En mars 2000, le peuple suisse rejetait l'initiative populaire « Pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales », qui proposait l'instauration de quotas d'élues dans les partis et les instances politiques. Depuis le débat sur la question perdue sans qu'une position unanime se dessine au sein des courants féministes. D'une part, on considère que les quotas décrédibiliseraient la présence des femmes dans les instances politiques et d'autre part, on considère que seuls les quotas permettraient de faire évoluer les instances politiques vers une meilleure intégration des femmes. Nous avons interrogé Martine Brunshawig Graf, conseillère nationale genevoise et Gisèle Ory, conseillère aux Etats, neuchâteloise.

LAURRAINE ODIER

L'émilie : L'instauration de quotas dans les instances politiques, permettrait-elle une meilleure représentation des femmes en politique ?

Gisèle Ory: Poser la question, c'est y répondre. Si l'on instaurait des quotas, ils devraient être plus élevés que la situation « naturelle », ils augmenteraient donc la représentation des femmes en politique. En effet, dans un pays aussi conservateur que la Suisse, l'émergence des femmes en politique se heurte encore à beaucoup d'obstacles très difficiles à combattre :

- Premièrement, pour une partie de la population, la place des femmes est encore au foyer.

- Deuxièmement, si vous êtes grand, avec une grosse voix, vous êtes considéré plus crédible que si vous parlez doucement et calmement.

- Troisièmement, la femme active devant déjà faire face à une double journée de travail - les tâches ménagères étant si peu partagées -, si elle s'engage dans un parti, elle devra encore y ajouter des soirées et des samedis. Peu de femmes sont prêtes à relever un tel défi et peu de maris et de partis politiques sont prêts à les épauler.

- Quatrièmement, l'inertie est aussi un obstacle important. S'il n'y est pas incité, quel président de parti se compliquera la vie à chercher des femmes et à essayer de les convaincre ? On recrute ceux et celles qui se présentent. Les hommes étant plus libres et ambitieux, ils sont plus nombreux...

Pour toutes ces raisons, seul un électrochoc permettra de changer les choses rapidement et un système de quotas peut jouer ce rôle.

Martine Brunshawig Graf: Hélas, non ! Je trouve indispensable que davantage de femmes s'engagent en politique et qu'elles accèdent aux fonctions les plus importantes. Fixer une parité ou une proportion de femmes obligatoire représente sans doute une mesure spectaculaire sur les listes électorales, mais les femmes méritent mieux que de remplir les listes pour respecter une règle arithmétique. Les partis politiques devraient se livrer à un vrai recrutement de talents politiques et ils s'apercevraient que les femmes constituent en ce domaine un réservoir inexploré. Ils devraient aussi préparer et former leurs élites, lutter pour que l'organisation institutionnelle permette l'exercice de la vie politique. Par exemple à Genève, les partis qui pratiquent les règles les plus féministes peinent tout autant que les autres,

voire plus, à proposer des femmes pour des fonctions exécutives. Les quotas, même implicites, n'ont donc rien résolu, le problème est en amont. Mais se préoccupe-t-on vraiment de se que deviennent ensuite les femmes mises sur les listes au nom des quotas ?

L'émilie : Les quotas dans les instances politiques seraient-ils un pas vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes ?

Gisèle Ory: L'introduction des quotas n'est pas un pas vers l'égalité, mais une reconnaissance de l'inégalité des chances et une tentative de la pallier. Il n'y aura égalité que quand les quotas ne seront plus utiles. Aucune femme politique ne voudrait avoir été élue « à cause des quotas ». Chacune apprécie d'avoir été choisie malgré ses « handicaps ». C'est plus valorisant ! Cela explique pourquoi les femmes en place ne sont souvent pas favorables aux quotas. Cependant, les mécanismes de l'inégalité ne s'affaiblissent qu'extrêmement lentement, pour changer cette dynamique, nous devons introduire une contrainte. Ou être patientes et attendre encore quelques centaines d'années !

On pourrait imaginer des quotas à durée déterminée, que l'on supprimerait quand les mentalités auraient évolué. On pourrait aussi mettre en place un système de quotas progressif, qui laisserait à l'appareil politique la possibilité de s'adapter, de trouver des femmes en suffisance et de les appuyer dans leur carrière.

Martine Brunshawig Graf: Certainement pas. Les quotas introduisent une discrimination que certaines estimeront certes positive, mais qui a ses conséquences. Bénéficier d'une règle de quotas constitue un vrai handicap de départ à surmonter. On se plaint souvent que l'on exige davantage des femmes que des hommes en matière de compétences. Les quotas ne font que renforcer cette situation où la femme paraît bénéficier d'un passe-droit, même si ce n'est pas le cas dans la réalité. De fait, j'ai contribué à la suppression de quotas pour améliorer l'égalité ! Les statuts de mon parti prévoyaient qu'au moins trois femmes siègent au bureau directeur. Les femmes étaient quasi élues d'office et n'avaient jamais la possibilité de mesurer leur degré d'intégration dans le parti, ni leur potentiel électif. Le parti a donc supprimé cette règle en 1990 sur ma proposition. Sans dommage puisque la première femme élue au Conseil d'Etat genevois était libérale...

Des formations non mixtes, mais pourquoi ?

Le débat sur la mixité dans l'enseignement et la formation n'est pas de ceux qui suscitent des positions tranchées ou des partisan-e-s et des adversaires affirmé-e-s. C'est que la mixité est à bien des égards une conquête et une avancée substantielle pour l'émancipation des femmes et un indicateur clé du progrès social réalisé par rapport au système traditionnel de séparation des sexes. Par ailleurs, les jeunes (et les moins jeunes) y sont profondément attaché-e-s. Pourtant, beaucoup en perçoivent bien les limites. Depuis les années 80, et sous l'impulsion d'intellectuelles féministes, des voix questionnent « l'évidence » de la mixité, et des initiatives non mixtes ont vu le jour. Mais que diable reproche-t-on à la mixité ?

PAUL FRANZ

En premier lieu la généralisation de la mixité dans la formation n'a pas supprimé les inégalités et nous n'avons pas assisté à l'arrivée massive des filles dans les écoles de mécanique, ni de garçons dans les écoles d'infirmières et de sages-femmes. Ensuite, des études montrent qu'à l'école, les filles, en présence des garçons, ont tendance à se sous-estimer, particulièrement dans les domaines connotés masculins, les sciences ou les mathématiques, par exemple. Des expériences menées en Allemagne, dans des domaines où la polarisation entre les deux sexes est très forte (informatique, sciences de l'ingénieur) montrent que dans les groupes non mixtes, les filles acquerraient plus de confiance en leurs capacités, une plus grande assurance et elles seraient protégées contre les jugements sexistes.

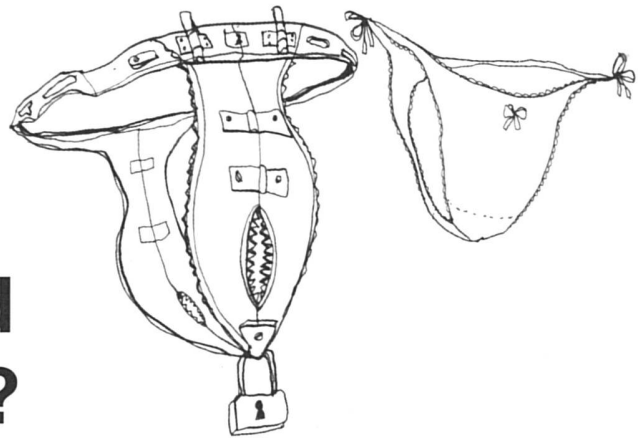
La non-mixité pourrait donc favoriser des espaces préservés, plus à même de favoriser l'acquisition de savoirs, une expression plus libre et une meilleure valorisation des ressources des étudiantes. C'est également le point de vue de l'association Voie F à Genève, qui propose depuis 1998 un espace de formation destiné aux femmes.

« La non-mixité pourrait donc favoriser des espaces préservés, plus à même de favoriser l'acquisition de savoirs »

La non-mixité des cours est un des éléments pédagogiques. Corinne Leuridan, coordinatrice à Voie F explique ce choix : « L'essentiel de nos formations sont destinées à des femmes faiblement qualifiées et en difficulté de (ré)insertion, ou qui ont parfois une mauvaise estime d'elles-mêmes. Or les problèmes de (ré)insertion interfèrent dans l'apprentissage et doivent pouvoir être abordés dans le cadre d'un cours de préformation. Ces problèmes sont souvent liés au parcours de vie des femmes. Certains de nos cours reposent donc sur une démarche basée

sur l'histoire de vie, ils sont très impliquants au niveau personnel. Une deuxième raison tient à la construction identitaire. Pour nous, c'est quelque chose qui se fait beaucoup plus entre pairs, notamment parce que les femmes amènent des situations qui sont beaucoup plus liées à leur parcours de femmes, comme l'organisation familiale, comme peut-être des questions de violence – qui ne sont pas si fréquentes que ça, on en parle parce qu'elles sont illustratives, mais elles ne constituent pas une situation généralisée –, comme le rapport au travail aussi. Parfois, il y a une ambivalence que l'on peut rencontrer chez certaines femmes, qui peut être liée à une peur ou à un désir de rester avec les enfants, souvent ce sont aussi des femmes qui ont arrêté leur scolarité très tôt, parce qu'elles se sont mariées et qu'elles sont restées à la maison pour s'occuper des enfants. La démarche identificatoire à travers des situations qui sont exposées dans le cadre des cours est assez forte. Certaines disent « je me rends compte que mon histoire n'est pas unique » ou « il y a des situations pires que la mienne, je relativise ». Donc il y a tout un travail identificatoire qui se fait entre pairs et qui pour nous est très important. Et puis il y a des difficultés d'apprentissage spécifiques aux femmes qui, selon nous, se résoudront plus facilement entre femmes que dans un cours mixte. »

Celles et ceux qui réfléchissent sur les limites de la mixité s'accordent généralement à dire qu'elle est un premier pas vers l'égalité des sexes et qu'il ne s'agit pas de renoncer à faire vivre ensemble les deux moitiés du genre humain et d'adopter des attitudes ségrégatives. Mais cette posture n'empêche nullement de reconnaître qu'en soi la mixité n'est pas un principe suffisant pour accéder à l'égalité et qu'elle ne doit pas être érigée en dogme. Il peut-être fructueux de séparer les sexes – à l'intérieur d'un système mixte – le temps d'un groupe de parole ou d'une classe.



La liberté sexuelle: D'accord, d'accord ou d'accord, mais?

Nulles ne songent, chez les féministes romandes, à remettre en question la liberté sexuelle et ses bienfaits émancipateurs comme la liberté d'aimer et d'avoir des relations sexuelles sans contraintes, ni violence, d'enfanter si l'on veut et quand on veut. En revanche, les avis divergent lorsque le sexe sort de l'intimité et de la gratuité pour se faire industriel et marchand. Barbara Rémi, assistante sociale et Mélanie Gross, consultante, donnent leurs points de vue.

PROPOS RECUEILLIS PAR E.J.-R.

B.R: Être féministe et contre la libération sexuelle est une contradiction dans les termes. En effet, les femmes sont les premières à avoir bénéficié de la liberté sexuelle dans son acceptation la plus large: droit au plaisir, possibilité de vivre une sexualité autre qu'hétérosexuelle, contraception, avortement, criminalisation effective du viol etc. Cependant, il y a souvent une confusion faite entre liberté sexuelle et liberté d'exploiter le corps de femmes, donc les femmes elles-mêmes. Pour que la liberté sexuelle existe, il faut que les individus puissent exercer leur consentement en toute autonomie, pour ce faire, ils ne doivent pas être soumis à une quelconque domination et autre exploitation. Or, dans une société patriarcale et capitaliste, les femmes sont encore largement dominées et exploitées notamment sur le plan sexuel. Ce ne sont pas les exemples qui manquent, mais retenons-en seulement deux, traditionnellement considérés comme des conséquences de la libération sexuelle: la prolifération des corps dévêtus féminins dans la publicité et la libéralisation de l'industrie érotico-pornographique. Le corps des femmes est «sur-exploités» par la publicité et toujours à des fins commerciales. Dans les films érotico-pornographiques, la sexualité féminine est toujours fonction du désir des hommes, les femmes n'ont droit au plaisir que dans la mesure où celui-ci correspond aux fantasmes masculins. Ainsi la représentation de la sexualité féminine véhiculée tant par la publicité que par l'industrie érotico-pornographique est toujours instrumentalisée - elle sert le profit et la jouissance masculine. Cette double instrumentalisation qui est de l'ordre de l'exploitation et de la domination est incompatible avec l'autonomie nécessaire à l'exercice de la liberté. Donc ce que d'aucun-e-s estiment relever de la liberté sexuelle, n'est en fait qu'un moyen supplémentaire d'exercer du pouvoir sur la sexualité féminine et ainsi de priver les femmes de l'autonomie nécessaire à leur véritable liberté. Et priver la moitié de l'humanité de sa liberté ne peut de facto servir la liberté, encore moins la liberté sexuelle puisqu'il s'agit précisément dans ce cas d'une oppression sexuelle. Alors la liberté sexuelle oui, mais pas sans avoir bien pesé les conditions dans lesquelles cette liberté peut réellement s'exercer.

M.G.: A mes yeux, la libération sexuelle a été la dernière grande étape de l'émancipation humaine. Elle a permis de prolonger la séparation de l'Eglise et de l'Etat en laissant à chacun-e la liberté d'user de son corps comme il/elle l'entend - sans que la morale sexuelle traditionnelle teintée de Saint-Paul ne puisse être rendue contraignante par la peur de la police. Liberté de ne pas user de mon corps pour enfanter : c'est la lutte pour la contraception et pour le droit à l'avortement. Liberté de ne pas avoir de rapports sexuels quand je ne veux pas ou avec qui je ne veux pas : c'est la lutte contre l'impunité des viols conjugaux. Liberté aussi d'avoir des rapports sexuels avec qui je veux : c'est la lutte des mouvements lesbiens. L'association entre féminisme et libération sexuelle est ainsi étroite. Pour certains esprits, cette libération serait allée « trop loin » - car elle aurait permis l'expansion de l'industrie du sexe et des messages pornographiques dominateurs. Mais il me semble que les ami-e-s de la liberté et de l'égalité auraient tort de vouloir « revenir en arrière ». Car je doute que la libération sexuelle soit responsable de l'industrie du sexe : pourquoi ne pas incriminer la « marchandisation » et l'« industrialisation de la communication » ? Et je doute que la pornographie soit intrinsèquement dominatrice : la pornographie patriarcale reflète la domination masculine ; mais qu'est-ce qui interdit d'imaginer une pornographie égalitaire - faite de gros plans sans domination ? Les femmes ne sont pas exploitées ou dominées uniquement sur le marché du sexe, mais dans le monde du travail tout court. Pourtant personne ne songe à mettre l'hôtellerie et la restauration - secteurs d'activité à forte intensité de domination - hors la loi. Les soucis qu'inspire la libération sexuelle, finalement, témoignent peut-être de l'emprise invisible de pensées archaïques sacralisant ou démonisant le sexe - le mettant à part des affaires humaines. Mais nous ne croyons plus au Diable.

Prostitution: entre syndicalisme et condamnation

Sur la prostitution, les positions sont partagées entre la volonté de réglementer afin de rendre le travail du sexe le plus humain possible et la volonté de faire peser un maximum de contraintes morales et légales sur ce travail considéré comme une exploitation par essence.

Marie-Jo Glardon¹ et Rahel Zschokke² donnent leurs avis.

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTIAN SCHIESS

L'émilie: L'Etat doit-il intervenir dans la réglementation de la prostitution ?

M-J. G: Le Code pénal suisse prévoit que les dispositions cantonales réglementent la prostitution pour prévenir ses «manifestations secondaires fâcheuses», surtout «l'ordre public». La prostitution est également l'objet de dispositions de santé publique pour la prévention des épidémies. Les cantons s'engagent aussi face aux problèmes de santé liés à la précarité sociale dans laquelle se trouvent certaines personnes qui recourent à la prostitution. En tant qu'associations de soutien, nous attendons des autorités qu'elles contribuent en général à favoriser l'indépendance des personnes prostituées, la garantie de leurs droits en tant que travailleuses et travailleurs du sexe, et le respect des articles du code pénal concernant l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains.

R.Z.: Vues sous l'angle social, la prostitution et sa consommation ne sont pas des activités qui me paraissent dignes d'être poursuivies en tant que telles. Je regrette que les lois du marché global et local puissent déployer un tel pouvoir et y soumettre les relations humaines élémentaires. Une société démocratique devrait se doter des possibilités d'intervenir politiquement pour fixer les conditions de régulation de ce marché, et pour les mettre en œuvre sur le plan juridique. En Suisse, les lois pénales contribuent peu à résoudre la précarité et l'absence de perspectives qui frappent de nombreuses femmes provenant de pays pauvres et qui se prostituent ici ou ailleurs. Je trouve cependant important que l'article 196 du code pénal suisse témoigne d'un souci de protection de leur intégrité sexuelle.

L'émilie: Convient-il d'agir politiquement auprès des clients des travailleuses du sexe ?

M-J. G: Nos associations participent à l'action DON JUAN de prévention auprès des clients de prostituées rencontrés dans les quartiers chauds. Le premier but est de sensibiliser les clients aux risques qu'ils courent personnellement à demander des rapports ou des fellations sans préservatif. En plus de cela, nous élargissons la sensibilisation à la question de l'interaction commerciale entre clients et prestataires de services sexuels: «Concluez des arrangements clairs... Chaque prostituée a ses limites et a le droit de dire non... N'attendez pas trop de la relation: ce n'est pas une histoire d'amour. Même si c'est très agréable, cela reste professionnel...» (Voir le dépliant *Envie de sexe?* – édité par l'Association suisse contre le sida: www.don-juan.ch)

R.Z.: La prostitution des femmes et des hommes répond majoritairement à une demande masculine. Les recherches montrent pourtant que sa pratique et sa consommation revêtent des formes très différentes qui vont de la «trophy-girl» au sexe rapide dans les wc de la gare. Si c'est plutôt par manque de ressources imaginatives que la grande majorité des clients

satisfont ainsi leurs désirs, une autre partie d'entre eux trouve de l'excitation dans l'interdit et la vérialité de l'acte. Il faudrait investir davantage dans des recherches sur la masculinité, le genre, la pauvreté, la domination, dans des projets en faveur des femmes en Suisse et à l'étranger, et dans des activités culturelles. La question d'un impôt prélevé à cette fin auprès des clients pourrait être discutée.

L'émilie: La prostitution doit-elle être considérée comme un métier ou un commerce «comme les autres» ?

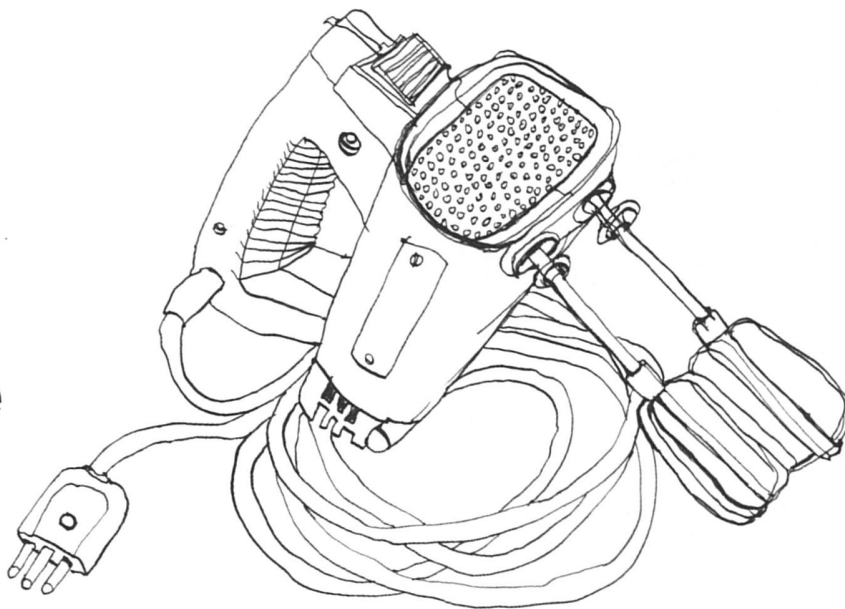
M-J. G: Nous appuyons le droit actuel en Suisse qui reconnaît que la prostitution relève de la liberté économique de la personne qui l'exerce. Il est essentiel de faire une distinction entre le travail du sexe décidé de manière autonome (même si la contrainte économique est dure, comme dans de nombreux autres secteurs) et la prostitution forcée qui est un crime à réprimer pénalement. L'amalgame est trop souvent fait, ce qui met tout le monde dans une confusion qui règne d'ailleurs jusque dans les conventions internationales qui ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une définition commune de l'«exploitation sexuelle». Nous faisons partie du camp qui refuse d'assimiler toute transaction sexuelle commerciale à un délit. Cette position nous amène à considérer du point de vue juridique la prostitution en tant qu'activité économique «comme une autre» à réglementer dans le cadre du droit du travail.

R.Z.: Je pars d'une conception culturelle qui associe les rapports humains au travail socialement indispensable. Il s'ensuit une variété de relations, y compris les relations sexuelles, qui nous donnent matière à réflexion. Certes les pulsions sexuelles peuvent être supposées universelles, mais la structure pulsionnelle d'un individu est façonnée par un contexte socio-culturel donné. Si la prostitution et sa consommation constituent bien une modalité des relations sociales, elles ne forment cependant pas un modèle universellement applicable qui pourrait être intégré, appris ou exercé par chaque individu comme un «métier». C'est pourquoi la prostitution comme profession n'a aucun avenir et ne peut être exercée en tant que telle que dans une mesure individuelle limitée.

¹ Marie-Jo Glardon est coordinatrice d'ASPASIE, association de solidarité qui défend les droits des personnes dans la prostitution. Ses positions sont partagées par le réseau suisse PROstitution Collectif REflexion (prococore@tiscali.ch – c/o ASPASIE Genève: 022 732 68 28 Rahel Zschokke

² Rahel Zschokke Longridge est docteure en philosophie et sociologue. Elle enseigne au Centre d'éducation des adultes de Zurich et a publié un livre sur le commerce des femmes en Suisse: *Frauenhandel in der Schweiz. Business as usual.* Luzern, orlux, 2005

Le féminisme à l'épreuve de la religion



Grosso modo, le féminisme a opté pour deux attitudes divergentes face aux religions. La première a été de rejeter en bloc toute forme de religion, arguant de l'essence patriarcale de toutes les religions et de tous les clergés. La seconde a été d'essayer de relire les textes sacrés dans une perspective féministe pour ne pas jeter bébé avec l'eau du bain. Mais, depuis la montée des intégrismes religieux et la focalisation généralisée sur l'islamisme, le foulard est devenu pour certain-e-s l'emblème de l'oppression des femmes. D'autres en revanche, voient dans « l'obsession du foulard » un prétexte d'exclusion à la limite du racisme. Laetitia Carreras du Centre de contact Suisses-Immigrés et Hélène Vercuer, retraitée de la fonction publique donnent leurs arguments.

PROPOS RECUEILLIS PAR E.J-R.

L.C.: Mais quels peuvent bien être les véritables enjeux d'un débat qui semble se résumer à un terme : le voile ? Polémique qui concerne les femmes arabo-musulmanes, de préférence voilées.... D'un côté, interdire, maudire, voire tolérer ce signe devenu synonyme de soumission et d'oppression, symbole d'exaspération et d'exacerbation de l'autre, reconnaître que cet emblème relève du stigmatisé. Pour qui ? Qui construit la pluralité des significations du foulard, comme des revendications identitaires dont il peut être porteur ? Le contexte quant-à-lui est éminemment complexe, pour ne nommer que quelques facettes: spécificités entre autres françaises, séquelles de la colonisation, guerre d'Algérie ; les suites du 11 septembre 2001, augmentation des discriminations et des violences à l'égard des arabo-musulman-e-s, assimilation entre arabo-musulman-e-s et intégristes, dérive sécuritaire à laquelle nous continuons d'assister. Qu'est-ce que les arabo-musulman-e-s doivent en subir des humiliations, des discriminations et des vexations!

Comment participer à la construction d'un groupe social, les autres, les arabo-musulman-e-s et les stigmatiser ? Prenons le foulard, ça tombe à pic comme stigmatisé, ça permet même de légitimer une discrimination au nom des femmes.... parce que nous l'instaurons bien au nom des droits des femmes, n'est-ce pas ?

Du côté des femmes non-voilées, des féministes occidentales, nous avons pas mal de luttes à mener, par exemple dans le domaine de la publicité sexiste et des violences sexuelles et sexuées à l'encontre des femmes, comme de réflexion à développer, notamment sur notre participation quotidienne à la reproduction des rapports sociaux de sexe. Nous pourrions également mettre sur pied des actions avec des précaires et des exploitées de tous poils et de tous bords.

H.V.: Il n'y a pas de religions a priori plus féministes que d'autres, ou plus compatibles avec la démocratie et l'Etat de droit. Les religions sont avant tout des phénomènes culturels qui peuvent d'accommoder aussi bien de l'oppression que de l'émancipation des individus, tout n'est question que d'interprétation. Les religions ne sont donc jamais essentiellement néfastes ou propices aux femmes. Cependant, l'intégrisme est toujours une tentative d'imposer un pouvoir. Reste à savoir où résident les marques de l'intégrisme et par conséquent à quel moment ces marques deviennent délétères à la liberté des individus en général, et à celle des femmes en particulier. Et, il me semble que toutes obligations spécifiques, toute pudeur imposée, toute humilité supplémentaire demandée est un signe certain d'oppression. Ainsi, le voile de la musulmane ou de la sœur catholique me paraissent relever de cette pudeur et de cette humilité réclamées spécialement aux femmes au nom de préjugés sexistes. Le problème du voile, est qu'il est immédiatement visible, alors que bien des rituels non-musulmans ou catholiques participent également dans le secret des églises ou des synagogues de cette volonté d'imposer pudeur et humilité aux femmes. De plus, si dans un monde idéal, il me semblerait préférable que ni la politique, ni la religion n'autorisent de traitement différencié entre les hommes et les femmes, la question du voile est bien subsidiaire par rapport à d'autres problèmes bien plus profonds, comme le droit à l'éducation ou à l'intégrité corporelle. Néanmoins, je ne peux m'empêcher de penser que si femmes et hommes étaient réellement égaux dans les religions musulmanes et catholiques, les femmes n'auraient pas besoin de soustraire leur chevelure à la concupiscence des hommes, car il reviendrait à ces derniers de canaliser leurs supposées pulsions.